



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tunisie

Question écrite n° 2673

Texte de la question

M Pierre Bourguignon attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur la situation de Mlle Sabiha Smaani, étudiante à l'université de Rouen. L'intéressée, âgée de vingt ans, de nationalité franco-tunisienne, est fiancée à un étudiant français. D'après les renseignements que cette personne a pu faire parvenir en France, il semblerait que ses parents, opposés à ce projet de mariage, aient profité d'un voyage touristique en Tunisie pour retenir Mlle Smaani contre son gré. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre pour obtenir le respect des droits et la liberté de circulation de Mlle Smaani.

Texte de la réponse

Reponse. - Des que le ministère des affaires étrangères a eu connaissance de ce cas douloureux, il en a averti immédiatement les autorités tunisiennes afin que Mlle Smaani ait la possibilité de s'exprimer librement de la situation qui lui était faite. Suite à cette démarche, notre ressortissante a été reçue en audience privée par M Roussi, conseiller du président Ben Ali, et par le secrétaire général de la Ligue tunisienne des droits de l'homme auxquels elle a affirmé qu'elle n'avait subi aucune contrainte ni pression de la part de ses parents pour son mariage avec M Zoughi. Ensuite, elle s'est présentée spontanément auprès de nos services diplomatiques et consulaires à Tunis le 16 septembre 1988 en confirmant ces déclarations. Sur sa demande, il a été délivré le 20 septembre dernier un visa pour la France en faveur de son époux.

Données clés

Auteur : [M. Bourguignon Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2673

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2540